

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 8 juillet 2025, à seize heures quarante-cinq (16h45), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Monsieur le conseiller : René Lalande
Madame la conseillère : Suzie Radermaker

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ayant été signifiés à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, et le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 16 h 45.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-512 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 300 000 \$
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2025.07.166
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-512
décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de
1 300 000 \$**

Le conseiller GAÉTAN LACELLE, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2025-512 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 300 000 \$ et procède au dépôt du projet de règlement.

3. Période de questions

4. **Résolution 2025.07.167**
Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER
ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d’une séance ultérieure du conseil municipal.